



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE MAYOTTE

Direction de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
de Mayotte



COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne PAC 2018

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF), la Chambre d'Agriculture, de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte (CAPAM), l'Union des Coopératives de Mayotte (UCOOPAM : COOPAC, COOPADEM, Agrikagna) ainsi que l'Etablissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) rappellent aux agriculteurs que la campagne PAC 2018 pour les déclarations « surfaces » a débuté depuis le Dimanche **1er avril et est entièrement dématérialisée.**

Les dossiers de demande d'aides surfaciques peuvent encore être déposés sur le site internet TELEPAC jusqu'au mardi 15 mai 2018 sans pénalités appliquées aux aides sollicitées.

A compter du 16 mai et jusqu'au 11 juin débute la phase de dépôt tardif durant laquelle les aides des dossiers télé-déclarés sur TELEPAC seront attribuées avec des pénalités (réduction de 1% du paiement des aides concernées par jour ouvré de retard).

- Les exploitants qui n'ont jamais effectué de déclaration de surfaces ni de relevé parcellaire de leur exploitation sont invités à se rendre rapidement à la DAAF de Mamoudzou, munis de leur pièce d'identité, leur RIB et de leur SIRET afin de créer leur dossier dans TELEPAC.
- Les producteurs qui souhaiteraient une assistance pour leur Télédéclaration, sont invités à se rendre dans leur Coopérative respective, ou à défaut, à la CAPAM
- Les agriculteurs qui souhaiteraient modifier au titre de la demande 2018 leur parcellaire déclaré en 2017, sont invités à contacter la CAPAM en appelant le 02 69 60 73 18.

Lien du site Telepac.: <https://www2.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action>

Les exploitants ayant déjà déclaré leurs parcelles disposent d'un code d'accès Télépac dont ils doivent se munir pour effectuer leur déclaration.

Pour toute information concernant l'attribution des codes Télépac et notamment en cas de perte de ce code, les producteurs peuvent se rapprocher de la DAAF.

Contact DAAF : Service d'économie agricole, rue Mariazé à Mamoudzou, au dessus du Shopi, 02 69 61 12 13

Mamoudzou, le 9/05/2018